



COMMUNE  
DE  
DAILLENS

## PREAVIS de la Municipalité au Conseil Communal

Préavis n° 2023.08 CC – Section des finances

### **Budget de la Bourse communale pour 2024**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Comme chaque année, la Municipalité a le plaisir de vous présenter sa proposition de budget de la Bourse communale pour l'année à venir.

Ce budget a été établi par la Boursière en collaboration avec le Syndic et l'ensemble de la Municipalité.

Comme les années précédentes, nous avons intégré l'ensemble des montants qui nous sont communiqués par les instances qui nous les facturent. Pour le reste des postes, nous nous sommes basés sur la situation des exercices précédents et les besoins propres de chaque dicastère. Et pour finir, en raison des charges cantonales et intercommunales qui augmentent constamment, nous avons porté une attention particulière aux frais d'entretien, afin d'évaluer les besoins nécessaires pour 2024 et ceux qui peuvent être reportés aux prochains exercices.

Le document que vous tenez entre les mains est donc le fruit de discussions, arbitrages et quelques reports pour arriver à un résultat aussi équilibré que possible.

### **MCH2**

En 2008, la Conférence des Directeurs cantonaux des finances (CDF) a édité un nouveau **Modèle Comptable Harmonisé** de deuxième génération « MCH2 » pour le secteur public. Ce modèle a pour objectif de renforcer la comparaison et l'harmonisation de la présentation des comptes. Il se rapproche des normes internationales. La situation financière des communes, associations de communes et ententes communales sera plus transparente et sa lecture sera plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen. MCH2 comporte un nouveau plan comptable et des recommandations pour la comptabilisation.

A noter que le canton de Vaud est déjà sous MCH2, mais il est le dernier canton à faire passer ses communes sous MCH2.

### **Calendrier**

- 2008 : MCH2 édité par CDF pour secteur public
- 2010 – 2014 : 1<sup>er</sup> GTT (*Etat, associations de communes (ACVBC et représentant des fiduciaires)*)

- 2016 – 2019 : Relance et accompagnement des travaux avec KPMG
- 2019 – 2022 : 2<sup>ème</sup> GTT (*Etat, associations de communes, ACVBC et communes pilotes – dont Daillens*)
- 2022 : Manuel et table de conversion. Démarré les travaux avec les communes pilotes. Une trentaine de collectivités publiques dites « pilotes » vont tenir leurs comptes en MCH2 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les autres communes et associations de communes ont choisi leur année de passage, ce passage devant se faire au plus tard pour 2027.

#### Qui doit passer à MCH2

- Communes, fractions de communes
- Ententes
- Associations de communes
- Groupements forestiers si comptes actuellement sous MCH1

#### Principaux changements

- Plan comptable plus détaillé et harmonisé  
Nouvelles classifications, comptabilité au service de la Commune et/ou des associations
- Compte de résultats à plusieurs niveaux  
Résultat d'exploitation, Résultat financier = Résultat opérationnel – Résultat extraordinaire = Résultat total
- Comptabilisation des immobilisations améliorée  
Comptes d'immobilisation obligatoire, durée d'amortissement, tableau des immobilisations
- États financiers obligatoires  
Bilan, compte de résultats à deux niveaux, compte des investissements, tableau des flux de trésorerie, annexe aux comptes avec des éléments obligatoires
- Financements spéciaux  
Obligation d'équilibrer
- Fonds  
But spécifique, financé par des taxes et/ou l'attribution de montants réguliers, pas de création de fonds avec des excédents/recettes extraordinaires, règlement communal

#### Pour Daillens

La mise en place de MCH2 a commencé courant 2022 avec des séances de travail entre les communes pilotes (dont Daillens fait partie) et l'État de Vaud, à la suite de quoi le travail de conversion des comptes et coordination avec notre fournisseur informatique a pu débuter, ceci afin de pouvoir présenter notre budget 2024 sous MCH2.

Nous noterons que chaque logiciel comptable a ses propres procédures tant pour la conversion que pour le comparatif entre les budgets et comptes antérieurs. Nous tenons aussi à préciser que l'État de Vaud n'a pas rendu obligatoire ces comparatifs, ceci en raison des différences entre les logiciels. Malheureusement, notre Commune ne pourra pas avoir de comparatifs budgets et comptes pour les années 2022 et 2023 sous la version MCH2.

Aujourd'hui, nous vous présentons le dernier budget sous la forme dite « MCH1 » avec en annexe une version MCH2 pour une entrée en douceur vers l'avenir. Dans cette dernière version « MCH1 », des nouveaux comptes apparaissent. Ils sont identifiables par le nom : *MCH2* : « *libellé du compte* ». L'existence de ces comptes est nécessaire pour la conversion future au nouveau plan comptable plus détaillé et harmonisé.

Durant 2024, nous finaliserons entre l'État de Vaud et les communes pilotes les derniers points concernant les états financiers obligatoires tels que le tableau des flux de trésorerie et autres annexes afin de pouvoir boucler les comptes 2024.

Quant à la bascule définitive en MCH2 pour Daillens, elle sera faite courant de l'été 2024 après le bouclage des comptes 2023, qui seront établis en format « MCH1 », pour la dernière fois.

Plus d'informations peuvent être trouvées sur le site de l'État de Vaud : [www.vd.ch/MCH2](http://www.vd.ch/MCH2) ou auprès de la Commune.

## I. Présentation du budget en bref et résultats nets

### Aperçu global des charges et revenus

Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
Charges nettes	Revenus nets	Charges nettes	Revenus nets	Charges nettes	Revenus nets
6 982 392.00	6 716 921.00	7 250 215.00	6 980 580.00	6 313 688.74	6 335 893.57

C'est donc un budget avec **Fr. 6'982'392.00** de charges et **Fr. 6'716'921.00** de revenus, soit avec une perte de **Fr. 265'471.00** que nous vous présentons.

Les fortes augmentations des charges et revenus entre les comptes 2022 et le budget 2024 sont dues principalement à l'amortissement supplémentaire par reprise de réserves concernant le préavis 2021.12 « *Construction de nouvelles infrastructures sportives et aménagements autour du terrain de football* » voté par le Conseil communal le 29 novembre 2021, mais aussi à la forte augmentation des charges intercommunales ou cantonales (facture sociale, péréquation, réforme policière, école, SDIS, ORPC, etc.) et en moindre mesure au niveau des intérêts liés à nos différents prêts, ceci en raison de la conjoncture actuelle. Le tableau ci-dessous montre l'évolution des charges intercommunales et cantonales :

	Budget 2024	Comptes 2022	Evolution en Fr.	Evolution en %
Péréquation	510 000.00	455 688.00	54 312.00	12
Facture sociale	740 000.00	939 643.00	-199 643.00	-21
Réforme policière	140 000.00	125 278.00	14 722.00	12
FAJE-AJERCO	241 000.00	135 336.61	105 663.39	78
Scolaire	799 100.00	652 028.53	147 071.47	23
Assurance sociale	5 950.00	3 765.20	2 184.80	58
Divers	334 300.00	160 276.99	174 023.01	109
<b>Total</b>	<b>2 770 350.00</b>	<b>2 472 016.33</b>	<b>298 333.67</b>	

C'est ainsi l'équivalent de 7 points d'impôts qui est aujourd'hui mis au budget en plus de ce qui a été payé en 2022 pour faire face à des charges sur lesquelles nous n'avons pas d'impact, et qui représentent plus d'un tiers de notre budget.

### Marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement est de **Fr. -233'417.00** pour le budget 2024, soit:

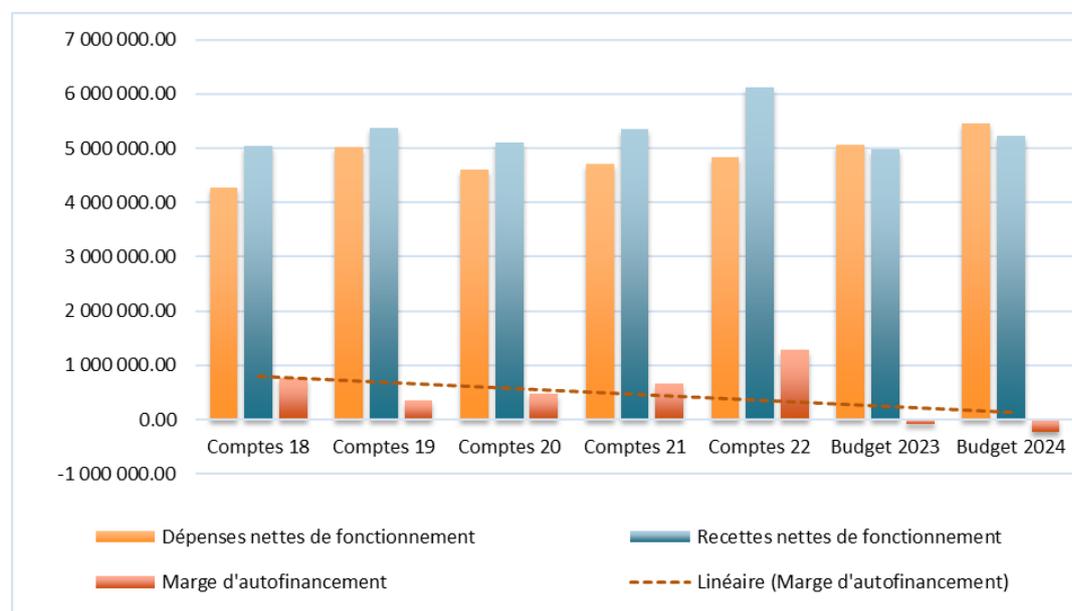
- En **diminution** de Fr. 142'792.00 par rapport au budget 2023 (Fr. – 90'625.00)
- En **diminution** de Fr. 1'520'363.53 par rapport aux comptes 2022 (Fr. 1'286'946.53)

Nous tenons à rappeler que la marge d'autofinancement de Fr. 1'286'946.53 pour l'exercice 2022 était exceptionnelle et due en bonne partie au bouclage de l'impôt sur les successions et

donations ainsi que l'amende de soustraction LMSD (Loi sur les mutations, successions et donations).

Comparaison du budget 2024, budget 2023 et comptes 2022 :

Groupes de charges et produits par nature	Budget 2024	Budget 2023	Ecart en Fr.	Ecart en %	Comptes 2022	Ecart en Fr.	Ecart en %
Charges totales	6 982 392.00	7 250 215.00	-267 823.00	-4	6 313 688.74	668 703.26	11
Imputations internes	267 795.00	75 900.00	191 895.00	253	45 470.50	222 324.50	489
Attributions comptes réserves	7 650.00	7 650.00	0.00	0	613 820.00	-606 170.00	-99
Attributions comptes affectés	159 885.00	196 990.00	-37 105.00	-19	236 171.97	-76 286.97	-32
Amortissements	1 093 730.00	1 902 550.00	-808 820.00	-43	587 358.14	506 371.86	86
<b>Dépenses nettes de fonctionnement</b>	<b>5 453 332.00</b>	<b>5 067 125.00</b>	<b>386 207.00</b>	<b>8</b>	<b>4 830 868.13</b>	<b>622 463.87</b>	<b>13</b>
Recettes totales	6 716 921.00	6 980 580.00	-263 659.00	-4	6 335 893.57	381 027.43	6
Imputations internes	267 795.00	75 900.00	191 895.00	253	45 470.50	222 324.50	489
Prélèvements fonds de réserves	807 130.00	363 850.00	443 280.00	122	10 236.65	796 893.35	7 785
Prélèvements fonds affectés	422 081.00	1 564 330.00	-1 142 249.00	-73	162 371.76	259 709.24	160
<b>Recettes nettes de fonctionnement</b>	<b>5 219 915.00</b>	<b>4 976 500.00</b>	<b>243 415.00</b>	<b>5</b>	<b>6 117 814.66</b>	<b>-897 899.66</b>	<b>-15</b>
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>-233 417.00</b>	<b>-90 625.00</b>	<b>-142 792.00</b>	<b>158</b>	<b>1 286 946.53</b>	<b>-1 520 363.53</b>	<b>-118</b>

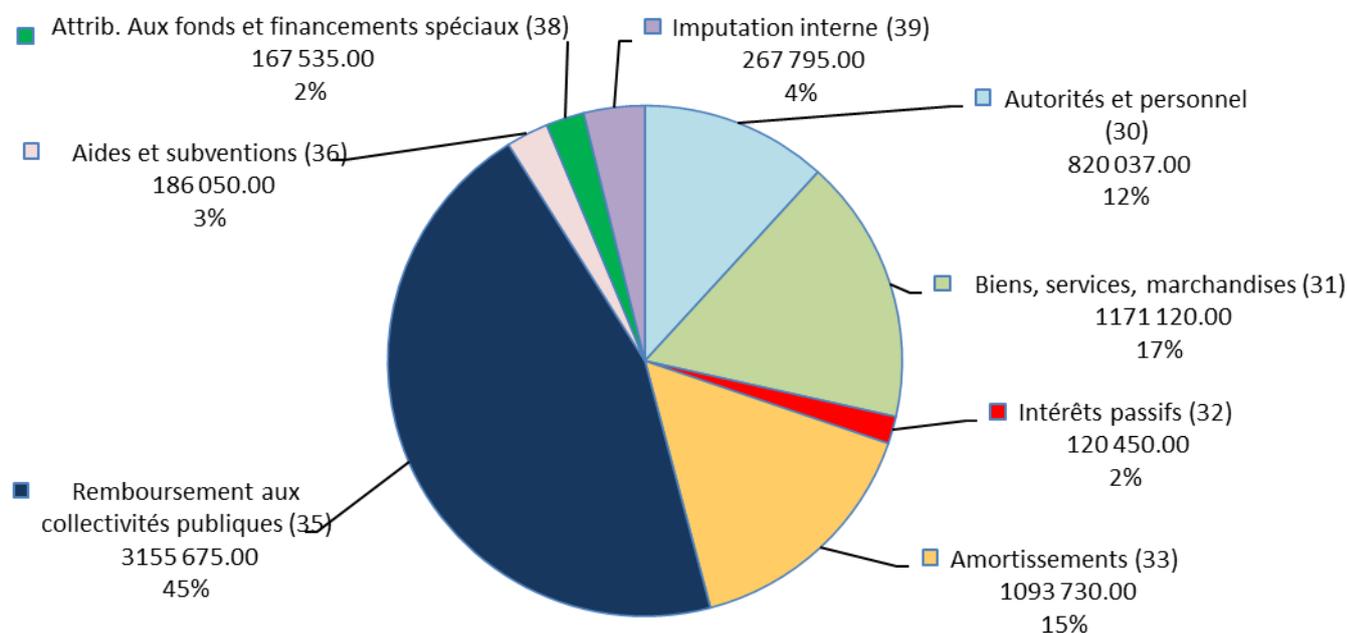


## II. Analyse par groupes budgétaires

Groupes de charges et produits par nature	Budget 2024	Budget 2023	Ecart en Fr.	Ecart en %	Comptes 2022	Ecart en Fr.	Ecart en %
Autorités et personnel (30)	820 037.00	785 880.00	34 157.00	4	713 644.69	106 392.31	15
Biens, services, march. (31)	1 171 120.00	1 123 895.00	47 225.00	4	965 690.42	205 429.58	21
Intérêts passifs (32)	120 450.00	71 000.00	49 450.00	70	27 271.29	93 178.71	342
Amortissements (33)	1 093 730.00	1 902 550.00	-808 820.00	-43	587 358.14	506 371.86	86
Remboursement aux collectivités publiques (35)	3 155 675.00	2 904 700.00	250 975.00	9	2 940 226.35	215 448.65	7
Aides et subventions (36)	186 050.00	181 650.00	4 400.00	2	184 035.38	2 014.62	1
Attrib. aux fonds et financements spéciaux (38)	167 535.00	204 640.00	-37 105.00	-18	849 991.97	-682 456.97	-80
Imputation interne (39)	267 795.00	75 900.00	191 895.00	253	45 470.50	222 324.50	489
<b>Total des charges nettes par nature</b>	<b>6 982 392.00</b>	<b>7 250 215.00</b>	<b>-267 823.00</b>	<b>-4</b>	<b>6 313 688.74</b>	<b>668 703.26</b>	<b>11</b>
Impôts (40)	3 465 000.00	3 286 100.00	178 900.00	5	3 798 076.07	-333 076.07	-9
Patentes et concessions (41)	0.00	-	-	0	0.00	-	0
Revenus du patrimoine (42)	706 350.00	674 400.00	31 950.00	5	683 292.27	23 057.73	3
Taxes, émoluments et produits des ventes (43)	588 240.00	574 650.00	13 590.00	2	1 051 397.65	-463 157.65	-44
Parts à des recettes cant. sans affectation (44)	75 000.00	50 000.00	25 000.00	2	116 838.65	-41 838.65	-36
Participations et rembours. de collectivités (45)	385 325.00	391 350.00	-6 025.00	-2	468 210.02	-82 885.02	-18
Autres prestations et subv. (46)	0.00	-	-	0	0.00	-	0
Prélèv. sur fonds et financements spéciaux (48)	1 229 211.00	1 928 180.00	-698 969.00	-36	172 608.41	1 056 602.59	612
Imputation interne (49)	267 795.00	75 900.00	191 895.00	253	45 470.50	222 324.50	489
<b>Total des produits nets par nature</b>	<b>6 716 921.00</b>	<b>6 980 580.00</b>	<b>-263 659.00</b>	<b>-4</b>	<b>6 335 893.57</b>	<b>381 027.43</b>	<b>6</b>

Intéressons-nous maintenant aux dépenses selon leurs différentes natures, et plus particulièrement aux principaux changements par rapport au budget 2023 pour les comptes sur lesquels la Municipalité a une emprise.

### 3 Charges



#### Groupe 30 – Autorités et personnel

##### Autorités

Les charges relatives aux autorités ont été adaptées pour la nouvelle législature 2021-2026 à la suite du vote du Conseil communal du mois de septembre 2022. Ces charges resteront stables jusqu'à la fin de la législature, alors qu'elles variaient parfois de manière importante d'une année à l'autre lors des précédentes législatures.

##### Personnel

L'ensemble du personnel communal est augmenté selon le barème annuel, mais aucun engagement ou augmentation de taux d'activité n'est prévue.

#### Groupe 31 - Biens, services et marchandises

##### Informatique

Des coûts informatiques plus élevés sont budgétés pour 2024 en raison de la mise en place du programme comptable MCH2; ces coûts sont répartis sur 3 ans. De plus, nous désirons acquérir un programme eSéance pour l'organisation des séances (ordres du jour, procès-verbaux) ceci afin de faciliter les échanges entre la Municipalité et notre service administratif. Enfin, dans le but de pouvoir informer la population par le biais d'une application ou autres solutions, nous avons mis au budget un montant concernant le développement d'un logiciel de communication entre nos administrés et la Commune.

##### Prestation de service

À noter que le passage de la conciergerie des bâtiments communaux aux employés de la commune depuis 2023 nécessite des renforts en matière d'aménagement et entretien des espaces verts. Ceux-ci ont été pourvus via le recours à une société d'Agent d'exploitation qui vient occasionnellement aider nos employés tant pour l'entretien de nos espaces verts que pour la conciergerie de nos bâtiments.

À noter également pour 2024 l'externalisation de l'entretien de notre terrain de football (tontes, arrosage etc.), afin de le maintenir en de bonnes conditions et dégager du temps pour les employés communaux, qui pendant la saison estivale ont besoin de renforts.

#### Bâtiments communaux

Parmi les travaux prévus, on peut noter l'entretien de l'annexe de l'église pour accéder au clocher, la mise en conformité de la barrière de sécurité située sur le balcon à l'intérieur de notre salle villageoise. Un budget a été alloué pour l'aménagement du local de la voirie, afin de donner suite au rapport de sécurité de la SUVA. Et pour finir, il a été calculé, pour chaque bâtiment, des réserves pour petits travaux de maintenance.

#### Environnement

Un budget de Fr. 13'000.00 est prévu pour diverses actions en lien avec la biodiversité (pose de nichoirs, Commune OuVerte, etc.). Des montants, repris sur le fond de réserves « Ecobonus » destiné aux habitants de notre Commune pour des actions ciblées liées à l'environnement, sont maintenus. La Commission élue par le Conseil communal étudiera courant janvier 2024 les subventions qui seront allouées pour l'année entière.

#### Animation

Pour nos Aînés, nous avons maintenu cette année encore le programme de conférences ou ateliers via l'organisation de Pro Senectute, mais aussi les « Tables au bistrot », qui rencontrent chaque mois un grand succès, comptant entre 10 et 20 personnes présentes.

Les communes vaudoises ont été approchées par l'association à but non lucratif « Ma Jeunesse Suisse romande » (organisme reconnu depuis plus de 100 ans) pour un projet pilote de centre aéré durant les vacances scolaires, soutenu par la Politique de l'enfance et de la jeunesse du canton. Un montant a été porté au budget, et nous espérons réussir à mener à bien ce projet.

#### **Groupe 32 – Intérêts passifs**

Nous avons souscrit à de nouveaux emprunts, ceci afin de pouvoir financer nos différents investissements en cours. Au vu de la conjoncture actuelle, ce compte a vu une augmentation en raison des taux actuels des emprunts.

#### **Groupe 33 – Amortissements**

Un amortissement supplémentaire a été budgété concernant le préavis 2021.12 « *Construction de nouvelles infrastructures sportives et aménagements autour du terrain de football* » voté par le Conseil communal le 29 novembre 2021. Ce préavis mentionnait une reprise du fond de réserves 2820.19 « *Mobilité douce et zone de loisirs* » de Fr. 275'000.00. Or, ces dernières années, nous avons pu faire des attributions à ce fond de réserves, ce qui le porte aujourd'hui à Fr. 600'330.00. Ce montant a été comptabilisé sur 2024 comme amortissement supplémentaire, puis l'amortissement sur 30 ans a été calculé sur le solde de l'investissement, soit Fr. 76'700.00 annuel.

Ci-dessous le tableau de l'ensemble des amortissements des comptes 331 et 332 prévus pour 2024.

Préavis	Libellés	Chapitres	Montants
2005	Conduite d'eau "En Frossar-Rionzy"	8110	5 000.00
2005	Système vacuflow Graveys	4610	5 000.00
2005	Conduite de distrib. d'eau potable et défense incendie centre du village	8110	10 000.00
2006	Aménag. de mesures de modération de la circulation portes est et sud	4310	28 000.00
07/2008	Séparatif EU+EC fin de la rte En Praudi et conduite d'eau	4610	25 000.00
08/2008-2014.01	Séparatif EU+EC de la rue du Petit-Penthalaz et conduite d'eau*	4610	0.00
02/2009	Capital action de l'AIEE	4610	8 000.00
07/2010	Raccord. des EU de la commune à la STEP intercom. de l'AIEE Penthaz	4610	18 500.00
2018.02	Travaux de séparation en Praudi - 2e phase, 1er étape	4610	22 000.00
2021.11	Ch. du Pressoir, rempl. de la conduite d'eau potable et du collecteur des eaux claires	4610	15 100.00
2021.11	Ch. du Pressoir, rempl. de la conduite d'eau potable et du collecteur des eaux claires	8110	5 400.00
2021.12	Construction de nouvelles infrastructures sportives et les aménagement autour du terrain de football - Crédit Fr. 2'900'000000	1710	76 700.00
2022.01	Réaménagement du cimetière	4410	8 400.00
2022.02	Projet de transformation, d'assainissement et de réhabilitation du bâtiment de la Rue Jean Villard-Gilles 2 dit l'Ancienne grande salle	3512	200 000.00
2022.13	Crédit complémentaire pour la révision du PACom et RPACom	4210	0.00
2022.14	Crédit complémentaire pour les démarches d'opposition au projet de la Vernette	4210	20 000.00
2023.07	Remplacement du système de chauffage de la salle Jean Villard-Gilles - Fr. 152'000.00	3572	15 200.00
<b>Total des amortissements des investissements (331)</b>			<b>462 300.00</b>

Préavis	Libellés	Chapitres	Montants
2021.12	Construction de nouvelles infrastructures sportives et les aménagement autour du terrain de football - Crédit Fr. 2'900'000000	1710	600 330.00
<b>Total des amortissements des investissements (332)</b>			<b>600 330.00</b>

### Groupe 35 – Remboursement aux collectivités publiques

Nous y trouvons les participations à la péréquation et la facture sociale, mais aussi toutes les associations intercommunales et les groupements scolaires. Vous trouverez en page 2 du préavis, les différentes variations entre les comptes 2022 et le budget 2024.

### Groupe 36 – Aides et subventions

Comme pour les années précédentes, nous continuons notre politique de soutien aux différentes associations et fondations de la région comme les Cartons du cœur, Erminea, le Passeport vacances, etc.

La Municipalité a décidé de formaliser son soutien à deux nouvelles sociétés locales, la Jeunesse et "Daillens c'est nous", via la signature d'une convention, sur le modèle de ce qui existe déjà pour la fanfare ou pour le FC Venoge. Une subvention de Fr. 5'000.00 leur sera versée, en échange d'une participation à l'organisation de certaines manifestations communales, comme le Tir à l'Arbalète ou le 1<sup>er</sup> août.

Nous maintenons aussi les subventions à hauteur de Fr. 50.00 par enfant pour les clubs sportifs ou les sociétés dans lesquelles nos jeunes du village sont inscrits.

La subvention à hauteur de 15% du montant de l'abonnement à la Piscine des Chavannes à Cossonay, proposée pour la première fois en 2023, reste maintenue pour 2024.

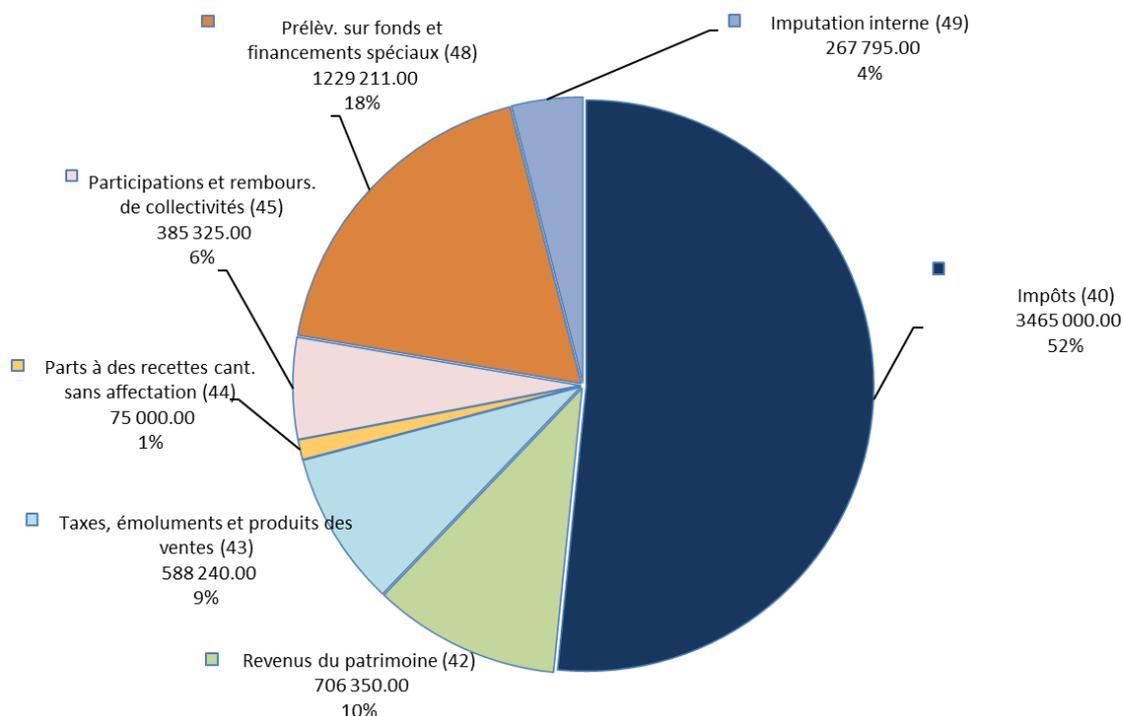
Enfin, nous continuons le subventionnement des frais dentaires des seniors.

### Groupe 38 – Attributions aux fonds et financements spéciaux

Ci-dessous le tableau de l'ensemble des attributions des comptes 380 et 381 prévus au budget 2024. Nous tenons à vous informer que ces attributions sont calculées selon les chiffres budgétés. Des modifications peuvent apparaître lors du bouclage des comptes.

Débit	Crédit	Libellés	Montants
1010.380.01	2820.50	Attrib. Au fonds de réserve course du conseil	7 650.00
<b>Sous-total mises en réserve (380)</b>			<b>7 650.00</b>
3511.381.01	2800.35	Attrib. Au fonds financ. spéciaux bâtiments patrimoine financier	3 225.00
3512.381.01	2800.35	Attrib. Au fonds financ. spéciaux bâtiments patrimoine financier	9 495.00
3533.381.01	2800.35	Attrib. Au fonds financ. spéciaux bâtiments patrimoine financier	14 230.00
3541.381.01	2800.35	Attrib. Au fonds financ. spéciaux bâtiments patrimoine financier	38 500.00
3586.381.01	2800.35	Attrib. Au fonds financ. spéciaux bâtiments patrimoine financier	34 035.00
3588.381.01	2800.35	Attrib. Au fonds financ. spéciaux bâtiments patrimoine financier	400.00
4510.381.01	2800.04	Attrib. Au fonds financ. pour déchets	-
4610.381.01	2800.02	Attrib. Au fonds financ. spéciaux épuration	-
8110.381.03	2800.03	Attrib. Au fonds financ. pour le service des eaux	-
8400.381.03	2810.03	Attrib. Fonds pour développement durable-communal	30 000.00
8400.381.04	2810.04	Attrib. Fonds pour développement durable-ecobonus	30 000.00
<b>Sous-total des mises en réserves comptes affectés (381)</b>			<b>159 885.00</b>
<b>Total des mises en réserves</b>			<b>167 535.00</b>

### 4 Recettes



### Groupe 40 – Impôts

Certains projets de construction, pour une vingtaine de nouveaux logements au total, vont arriver à terme courant 2024, de ce fait nous avons estimé une légère augmentation de notre population et des recettes liées aux impôts. Cependant, les effets du renchérissement des matières premières et de l'énergie, tout comme l'inflation y relative, nous poussent à une certaine prudence en la matière.

**Groupe 42 – Revenus du patrimoine**

La totalité des appartements « habitables » propriétés de la Commune sont actuellement loués, y compris un appartement sis dans le bâtiment de JVG2, attribué à l'EVAM et occupé par une famille ukrainienne. À noter que dès juillet 2024, les travaux de rénovation de l'Ancienne Laiterie seront terminés et de ce fait, nous pourrons commencer la location des lieux.

**Groupe 43 – Contributions**Taxes

Les taxes quant à la déchetterie, l'épuration ou la vente d'eau potable sont restées stables ces dernières années. Pour rappel, il s'agit de comptes affectés, pour lesquels les dépenses doivent être compensées par des rentrées équivalentes. Force est de constater que depuis quelques années, les taxes concernant l'épuration et l'eau potable ne couvrent plus nos dépenses d'entretien.

La taxe forfaitaire pour l'élimination des déchets ne sera pas modifiée pour l'année 2024 et reste à Fr. 100.00 hors taxe par personne. En effet, nous restons stables concernant ce compte et la facturation de la taxe annuelle couvre les frais d'entretien de notre déchetterie.

La taxe annuelle d'entretien des collecteurs des eaux usées et eaux claires a été augmentée en 2023 et, est passée de Fr. 1.80/m<sup>3</sup> à Fr. 2.50/m<sup>3</sup>. Ce montant est maintenu pour 2024.

Concernant l'eau potable, la taxe de consommation doit couvrir les frais d'entretien et d'aménagement du réseau d'eau potable. Au vu des travaux actuels et futurs, notamment ceux liés à la filtration des micropolluants et à ceux devant garantir notre approvisionnement, tout comme de la baisse importante de revenus liée à l'arrêt de la vente de notre eau à d'autres communes via le réservoir de Montjoux, la taxe de consommation d'eau potable sera augmentée de Fr.0.40/m<sup>3</sup> à Fr. 1.00/m<sup>3</sup>. La base légale pour cette augmentation est notre Règlement communal sur la distribution de l'eau (art. 42, 44 et 49).

**Groupe 44 – Parts à des recettes cantonales**

Ces produits proviennent de l'impôt sur les gains immobiliers.

**Groupe 45 – Participations et remboursements de collectivités**

Ces produits sont totalement hors contrôle de la Municipalité.

**Groupe 48 – Prélèvement sur les fonds et financements spéciaux**

Ci-dessous le tableau de l'ensemble des prélèvements des comptes 480 et 481 prévus au budget 2024. Nous tenons à vous informer que tout comme les attributions, ces prélèvements sont calculés selon les chiffres du budget. Des modifications peuvent apparaître lors du bouclage des comptes.

<b>Débit</b>	<b>Crédit</b>	<b>Libellés</b>	<b>Montants</b>
2820.50	1010.480.01	Prélèvement au fonds pour sortie course du conseil communal	5 000.00
2820.20	1110.480.01	Prélèvement au fonds dévelop. Et install. Informatique et information	12 800.00
2820.19	1710.480.99	Prélèvement aux fonds pour Mobilité douce et Zone de loisirs	600 330.00
2810.03	1810.480.01	Prélèvement au fonds Ecobonus communal pour cartes journalières	-
2820.21	3521.480.03	Prélèvement aux fonds de réserve pour bâtiments administratifs	6 000.00
2820.11	3551.480.03	Prélèvement aux fonds de réserve pour bâtiments administratifs	40 500.00
2820.11	3561.480.03	Prélèvement aux fonds de réserve pour bâtiments administratifs	4 000.00
2820.11	3572.480.03	Prélèvement aux fonds de réserve pour bâtiments administratifs	32 500.00
2820.12	3585.480.03	Prélèvement aux fonds de réserve pour rénovation maison A. Simon	4 000.00
2820.05	4310.480.04	Prélèvement au fonds pour travaux	102 000.00
2820.05	4410.480.01	Prélèvement au fonds pour travaux	-
2820.44	4410.480.01	Prélèvement au fonds pour parc et cimetière	-
<b><i>Sous-total des prélèvement sur fonds de réserves affectés (480)</i></b>			<b>807 130.00</b>
2810.03	1110.481.01	Prélèvement aux fonds durable-communal - Carte CFF - 18ans	2 000.00
2820.11	3512.481.01	Prélèvement aux fonds financ. spéciaux bâtiments patrimoine financier	200 000.00
2800.35	3533.481.01	Prélèvement aux fonds financ. spéciaux bâtiments patrimoine financier	-
2800.35	3541.481.01	Prélèvement aux fonds financ. spéciaux bâtiments patrimoine financier	-
2800.04	4510.481.01	Prélèvement aux fonds spéciaux déchets	2 979.00
1800.46	4610.481.01	Prélèvement aux fonds spéciaux Epuration	29 609.00
2800.03	8110.481.03	Prélèvement aux fonds spéciaux des eaux	126 168.00
2810.03	8400.481.03	Prélèvement aux fonds durable-communal	1 325.00
2810.04	8400.481.04	Prélèvement aux fonds durable-ecobonus	60 000.00
<b><i>Sous-total des prélèvement sur fonds de réserves affectés (481)</i></b>			<b>422 081.00</b>
<b>Total des prélèvements</b>			<b>1 229 211.00</b>

